



DELIBERATION N°20140126 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

URBANISME - SECTEUR DE SAINT-JULIEN - ACQUISITION DE L'EMPRISE DE LA NOUVELLE VOIRIE

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIT :

Le quartier de Saint Julien a connu en moins de 2 ans de nombreux aménagements et modifications.

Après démolition des immeubles sis 69-71 grande rue appartenant à Gier Pilat Habitat, la voirie existante a été modifiée et empiète sur les parcelles propriétés de l'office public d'HLM.

Il convient donc de régulariser la situation par l'acquisition gratuite de cette emprise par la Commune et son intégration au domaine public.

Les parcelles concernées sont les suivantes : 244 AC 172 – 171 – 169 – 170 – 173 – 174 - 179 - 181 – 182 – 309 – 184 – 185 – 456 et 451. Elles seront découpées selon le plan ci-joint.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** l'acquisition, à titre gratuit, d'une partie des parcelles 244 AC 169 à 174 – 179 – 181 – 182 – 184 – 185 – 309 – 451 et 456, appartenant à Gier Pilat Habitat,
- **d'approuver** l'intégration des parcelles visées ci-dessus dans le domaine public communal.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à engager toutes les démarches s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014